

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL - 2023

Par arrêté n°2022_286 du 25 juillet 2022 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube, un examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade **d'agent de maîtrise territorial** est organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics du département de l'Aube ainsi que pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics relevant des Centres de Gestion de la Côte d'Or, de la Haute-Marne, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne ayant confié par convention l'organisation de cet examen au Centre de Gestion de l'Aube.

ORGANISATION:

Les inscriptions se feront par préinscription sur le site internet du Centre de Gestion de l'Aube www.cdg10.fr. Toute inscription ne sera effective qu'à réception par le Centre de Gestion de l'Aube du dossier papier résultant de la procédure de préinscription (cachet de la poste faisant foi).

Les candidats doivent se préinscrire sur le site internet du Centre de Gestion de l'Aube (www.cdg10.fr) du MARDI 6 SEPTEMBRE AU MERCREDI 12 OCTOBRE 2022 INCLUS.

En cas d'impossibilité de se préinscrire par voie électronique, les dossiers seront :

- soit retirés au Centre de Gestion de l'Aube, Parc du Grand Troyes, 2 rond-point Winston Churchill à SAINTE SAVINE (10300) DU MARDI 6 SEPTEMBRE AU MERCREDI 12 OCTOBRE 2022 INCLUS PENDANT LES HORAIRES D'OUVERTURE (du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 14H00 à 17H00),
- soit demandés par écrit <u>exclusivement</u> au Centre de Gestion de l'Aube Service CONCOURS BP 40085 SAINTE SAVINE 10602 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX, <u>DU MARDI 6 SEPTEMBRE AU MERCREDI 12 OCTOBRE 2022 INCLUS</u> (le cachet de la poste faisant foi). Le candidat devra joindre obligatoirement une enveloppe autocollante format 24x32 affranchie à 5,26 € et libellée aux nom et adresse du candidat.

AUCUNE DEMANDE PAR TELEPHONE, E-MAIL, FAX NE SERA ACCEPTEE.



Les dossiers complétés et comportant les pièces demandées devront être déposés (avant 17H00) ou adressés <u>AU PLUS TARD LE 20 OCTOBRE 2022</u> (date de clôture des inscriptions) **exclusivement** au Centre de Gestion de l'Aube.

Pour l'envoi : BP 40085 – SAINTE SAVINE – 10602 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX (cachet de la poste faisant foi).

Pour le dépôt : Parc du Grand Troyes – 2 rond-point Winston Churchill – 10300 SAINTE SAVINE. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 14H00 à 17H00.

Période de retrait des dossiers : **DU 6 SEPTEMBRE AU 12 OCTOBRE 2022 INCLUS** Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **LE 20 OCTOBRE 2022 INCLUS**

Tout pli insuffisamment affranchi sera refusé par le Centre de Gestion de l'Aube. Tout dossier déposé ou posté (cachet de la poste faisant foi) hors délai sera rejeté.

Les épreuves auront lieu dans le département de l'Aube et se dérouleront à partir du **26 JANVIER 2023**. Le Centre de Gestion de l'Aube se réserve la possibilité d'ouvrir d'autre(s) centre(s) d'examen dans un ou plusieurs des départements susmentionnés au vu du nombre et de l'origine géographique des candidats.

Le Centre de Gestion de l'Aube se réserve la possibilité, au regard des mesures prises par le Gouvernement concernant le retour à la vie normale et des conditions d'organisation des épreuves imposées par la règlementation, de modifier les dates des épreuves.

CONDITIONS REQUISES:

Peuvent se présenter à cet examen professionnel les adjoints techniques territoriaux ou les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement comptant au moins sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques ou les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comptant au moins sept ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois.

Fait à Sainte-Savine, le 29 juillet 2022

Département de l'AUBE Le Président,

Thierry BLASCO